

LES PÊCHES

L'INTERDICTION DE LA PÊCHE AU SAUMON DE L'ATLANTIQUE—L'ATTEINTE AUX DROITS DES INDIENS

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêches. Elle concerne les conséquences de l'interdiction frappant la pêche du saumon dans l'Atlantique. Le ministre a-t-il consulté son collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, pour déterminer si l'interdiction affectera les droits de nos indigènes, c'est-à-dire les droits que leur confèrent les traités?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, elle aura des répercussions. Les consultations sont en cours.

* * *

LES GRAINS

LES PROJETS QUANT AUX ÉLÉVATEURS INTÉRIEURS—DEMANDE DE DÉCLARATION

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Comme le gouvernement fédéral donne suite au projet pilote visant à déterminer la possibilité de faire passer le grain par les grands élévateurs terminus intérieurs, le ministre voudrait-il, à l'appel des motions, faire une déclaration exposant certains aspects du programme, par exemple, les compagnies d'élévateurs en cause, etc.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, comme le député l'a déjà signalé, il s'agit d'un projet pilote plutôt modeste. J'en ai annoncé certains aspects l'autre jour à Winnipeg, et, sans doute, le député est au courant.

LE RÉGIME DE DOUBLE PRIX POUR LE BLÉ—LE RETARD DES PAIEMENTS EN ONTARIO

M. R. E. McKinley (Huron): Monsieur l'Orateur, ma question est supplémentaire en ce sens qu'elle se rapporte au blé. En l'absence du ministre responsable de la Commission canadienne du blé, puis-je la poser au ministre de l'Agriculture? Les paiements relatifs au régime de deux prix pour le blé ont été versés aux producteurs de l'Ouest il y a quelque temps déjà, mais les producteurs de blé de l'Ontario n'ont encore rien reçu. Le ministre pourrait-il nous expliquer les motifs de ce retard et nous dire si ces paiements seront versés sous peu?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il est inexact de dire que les producteurs de l'Ontario n'ont rien touché. Les formules de demande ont été expédiées et, de toute évidence, nous ne pouvons les examiner avant de les recevoir. Nous avons tenté de fixer une date limite pour l'envoi de ces formules mais nous n'irons pas jusqu'à fixer un délai rigoureux. Nous devons aussi examiner d'autres détails pour nous assurer que...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais nous avons dépassé l'heure réservée aux questions. Je vois qu'un député cherche à poser une question supplémentaire; toutefois, d'autres députés n'ont pas eu la chance de poser même une première question. Je m'excuse, notamment auprès des distingués et patients députés qui occupent les banquettes avant. J'espère qu'ils n'en voudront pas à la présidence, car celle-ci s'est effor-

cée d'accorder la préséance à plusieurs distingués collègues qui n'occupent pas les banquettes avant. Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LES PENSIONS, LA LOI SUR LES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS ET AUTRES LOIS

MODIFICATION PRÉVOYANT L'AJUSTEMENT ANNUEL DES PENSIONS ET ALLOCATIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 12 mai, de la motion de l'honorable M. Laing: Que le bill C-208, tendant à modifier la loi sur les pensions, la loi sur les allocations aux anciens combattants, la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation) et la loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants, prévoyant des rajustements annuels des pensions et allocations payables sous leur régime, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. l'Orateur: La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre. A l'ordre, s'il vous plaît.

[Français]

A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a la parole.

[Traduction]

Je souhaiterais que les discussions importantes entre députés se continuent derrière les rideaux afin que le député de Winnipeg-Nord-Centre puisse poursuivre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, lorsqu'on a demandé d'adopter en deuxième lecture le bill C-208 vendredi dernier, j'ai eu le privilège de répondre aux brefs commentaires du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Laing). Comme s'en souviendront ceux d'entre vous qui étaient ici à ce moment là, j'ai été très heureux de le féliciter chaudement de ses propos. Telle a été ma réponse immédiate, au pied levé. Après plus mûre considération, je le félicite encore. Évidemment, j'aurai peut-être quelques recommandations à formuler dans quelques instants. Permettez que je le répète: trois déclarations du ministre, vendredi après-midi, ont été extrêmement satisfaisantes.

Tout d'abord, il a précisé que l'augmentation de 3.6 p. 100 des pensions et allocations diverses que touchent les anciens combattants, leurs survivants ou les personnes à leur charge ne remplace pas une augmentation du taux de base de ces pensions ou allocations. Ensuite, ce que je considère aussi importante, c'est l'assurance qu'il a donnée que l'augmentation de 3.6 p. 100 prévue en vertu de cette disposition d'indexation au coût de la vie s'appliquera à toutes les pensions et allocations versées en vertu d'une mesure quelconque relevant du ministère des Affaires des anciens combattants. On aurait pu le prévoir d'après la publicité qui a devancé la présentation de cette mesure; néanmoins, il a été réconfortant d'entendre le ministre le dire vendredi.